

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le premier (1^{er}) jour du mois de novembre 2010, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 10 et prend fin à 19 h 14.

- | | |
|--|---|
| Rés # 10-11-01
Adoption de
l'ordre du jour | Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption. |
| Rés # 10-11-02
Adoption
procès-verbal
du 2010-10-04 | Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2010 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption. |
| Rés # 10-11-03
Adoption
procès-verbal
du 2010-10-13 | Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 octobre 2010 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption. |
| Rés # 10-11-04
Adoption
procès-verbal
du 2010-10-20 | Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 octobre 2010 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Marc-André, Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption. |

Rés # 10-11-05
Bail de location
Immeuble au
1071 St-Laurent

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame Sylvie Foster, directrice générale, à conclure et signer un bail de location avec l'entreprise " Fernand Harvey & Fils Inc. ", relativement à l'utilisation d'une partie de l'immeuble sis au 1071 de la rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, à des fins d'entreposage de matériel. La durée du bail est indéterminée. Chaque partie pourra y mettre fin en avisant l'autre partie au moins trente (30) jours à l'avance. Le loyer mensuel pour cette location sera de 400 \$.

Rés # 10-11-06
Rapport
camping 2010

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2010, se chiffrant en un surplus net, après dépenses d'investissement, de 33 784 \$.

Rés # 10-11-07
Embauche
responsables
patinoire et
arcade

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

➤ M. Stéphane Gagné soit embauché comme responsable pour s'occuper de l'entretien de la patinoire (y compris la confection de la glace) ainsi que pour la surveillance à l'arcade.

Monsieur Gagné sera rémunéré au salaire minimum pour 14 heures par semaine et ce, pour la période où nous en aurons besoin.

Un montant forfaitaire de 100\$ par semaine est alloué à M. Gagné comme allocation de transport reliée à son emploi à l'arcade et à la patinoire.

➤ Soit embauché un second responsable (à déterminer ultérieurement) pour s'occuper de l'entretien de la patinoire (y compris la confection de la glace) ainsi que pour la surveillance de l'arcade. Celui-ci sera rémunéré au salaire minimum pour 12 heures par semaine.

Un montant forfaitaire de 50\$ par semaine est alloué à celui-ci comme allocation de transport reliée à son emploi à l'arcade et à la patinoire.

➤ L'arcade soit ouverte partiellement les vendredis, samedis et dimanches, jusqu'à ce que la glace de la patinoire soit confectionnée.

Rés # 10-11-08
Appel d'offres
analyses d'eau

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour les analyses d'eau potable et pour les eaux usées, pour l'année 2011, auprès des deux (2) firmes suivantes, soit :

- Exova
- Environnex.

<p>Rés # 10-11-09 Permis brûlage TNO Sagard</p>	<p>ATTENDU que la Municipalité de Saint-Siméon dessert déjà une partie du Territoire Non Organisé (TNO) de la MRC de Charlevoix-Est, soit le secteur de Sagard, en sécurité incendie;</p>
	<p>ATTENDU que les permis de brûlage, pour les particuliers, pour ce secteur ne sont plus émis par la Société de Protection des Forêts contre le Feu (SOPFEU);</p>
	<p>ATTENDU qu'en agissant de la sorte, notre service d'incendie n'est plus informé des risques d'incendie sur le dit territoire;</p>
	<p>ATTENDU que les permis de brûlage sont gratuits et que l'émission de ceux-ci n'occasionne quant même pas beaucoup de travail administratif;</p>
	<p>POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est l'autorisation d'émettre les permis de brûlage, pour les particuliers, ou domestiques, sur une partie du Territoire Non Organisé (TNO) de la MRC de Charlevoix-Est, soit le secteur de Sagard.</p>
<p>Rés # 10-11-10 Demande au MAMROT décret pour accepter l'aide financière du fédéral / Quai Port-au-Persil</p>	<p>Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande au gouvernement du Québec un <i>décret d'autorisation</i> pour permettre à la municipalité d'accepter le montant de subvention du gouvernement fédéral pour les travaux de réhabilitation du quai de Port-au-Persil.</p>
<p>Rés # 10-11-11 Autorisation mairie et direc- trice générale signer docu- ments acquisi- tion du quai de Port-au-Persil</p>	<p>Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité, corporation municipale légalement constituée et régie par le <i>Code municipal de la Province de Québec</i>, personne morale de droit public légalement constituée et régie par les dispositions du code municipal de la Province de Québec, ayant son adresse au 502, rue Saint-Laurent, Saint-Siméon, Province de Québec, G0T 1X0, nomme monsieur Sylvain Tremblay, maire et madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire trésorière, à titre de représentants et signataires de tous les documents nécessaires au dessaisissement (ex. : promesse d'achat, entente de subvention) et à agir de façon diligente pour acquérir le quai de Port-au-Persil du ministère des Pêches et des Océans du Canada.</p>

Rés # 10-11-12
Demande
MDDEP cession
lot grève et eau
profonde Quai
Port-au-Persil

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon demande un bail au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, pour que les lots de grève et en eau profonde sur lesquels se trouvent les structures portuaires du quai de Port-au-Persil lui soient cédés.

Rés # 10-11-13
Déclaration
d'intention
d'acquisition du
quai de
Port-au-Persil

CONSIDÉRANT que certains travaux aux structures du quai de Port-au-Persil seront effectués par la Municipalité de Saint-Siméon et qu'une somme d'argent sera transférée par Sa Majesté la Reine du chef du Canada à la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exécution des travaux à être effectués par cette dernière, aux termes d'une entente de subvention pour un montant d'un million quatre cent mille dollars (1 400 000 \$), représentant le coût pour la réparation de l'immeuble soit octroyée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon demande un bail avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le maintien des structures dans les lots de grève et en eau profonde;

CONSIDÉRANT que l'entente de subvention ainsi que la promesse d'achat sont conditionnelles à l'obtention du décret d'autorisation, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. c. M-30);

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon déclare l'intention d'acquérir l'immeuble connu sous le nom de "quai de Port-au-Persil" dans son état actuel pour la somme d'un dollar (1,00 \$) plus taxes, et de maintenir l'immeuble sécuritaire et accessible au public pendant au moins cinq (5) ans suivant la date de la fin des travaux d'amélioration et de réparation dudit immeuble.

Rés # 10-11-14
Vente gratte à
sens unique

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente, par soumissions, d'une gratte à neige à sens unique usagée. Le prix de base demandé est de 1 500 \$. Les soumissions reçues seront ouvertes le lundi 15 novembre 2010 à 14 heures, au bureau municipal.

Rés:#10-11-15
Renouvellement
licence bingo

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Christine Dufour, responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence annuelle de "bingo" venant à échéance le 7 février 2011, après de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec. Il est à noter qu'il n'y a aucun coût pour cette licence et que les lieux où se déroulera cette activité, seront en alternance, soit au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay ou au camping municipal.

Rés #10-11-16 Avance fonds Société de développement	Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une avance de fonds à la Société de développement économique durable de Saint-Siméon, pour lui permettre d'acquitter certaines factures, avant l'arrivée d'aides financières. La dite avance est présentement estimée à deux mille dollars (2 000 \$).
Rés # 10-11-17 Consultation publique	Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une consultation publique, portant sur différents projets, travaux, développement, etc..., auprès de la population de notre municipalité.
Rés # 10-11-18 Signature protocole entente PRÉCO	Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la signature du protocole d'entente soumis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO), dossier numéro 231726. Monsieur le Maire Sylvain Tremblay est autorisé à signer le dit protocole.
Rés:#10-11-19 Rapport du maire	Comme le prévoit le Code municipal de la Province de Québec (article 955) , monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait par la présente, lecture du "rapport du maire" sur la situation financière de la municipalité. Celui-ci sera publié dans la prochaine parution de notre bulletin d'information municipal, le " Haut-Parleur ", distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, ainsi que sur notre site Web.
Rés:#10-11-20 Formation responsable bibliothèque	Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'autorisation émise à madame Lyse Leblond, responsable de notre bibliothèque municipale, pour assister à une formation d'appoint pour les responsables du service de prêt entre bibliothèques, qui a eu lieu à Québec le 30 octobre 2010. Les frais d'inscription et de déplacements seront défrayés selon les normes des règlements No.7 & 75.
Rés:#10-11-21 Dons, aides financières et cotisations	<p>Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les dons, cotisations et subventions ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gala Méritas Charlevoix Reconnaît, un (1) billet pour le gala, le 18 novembre 2010 125 \$ - Dames bénévoles les Marguerites, Noël au Centre hospitalier de La Malbaie 25 \$

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

Rés:10-11-22	Comptes (C1008422 à C1008509 et M10100010)	130 854,34 \$
Comptes	Salaires & rémunérations des élus	40 212,34 \$
	TOTAL	171 066,68 \$

Rapport financier comparatif

Madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt d'un *rapport financier comparatif* en date du 31 octobre 2010.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 20 h 04 et prend fin à 20 h 23.

Rés #10-11-23

Fermeture de la séance

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 23.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/Secrétaire-trésorière